

# Le recul du mariage

**Michel Forsé**

*Département des études de l'OFCE*

*Le recul du mariage, à la fois massif et inédit dans notre histoire, s'accompagne d'une montée importante du concubinage, des naissances illégitimes, du célibat et des divorces d'ailleurs de moins en moins suivis de remariages. D'où une forte augmentation du nombre des familles monoparentales. Le couple s'en trouve-t-il pour autant condamné à terme ? Rien ne permet de l'affirmer aujourd'hui. Il faut voir là davantage une diversification des modes de vie conjugale.*

*Les changements de valeurs et de normes, tendant à accorder la priorité à l'autonomie des conjoints au sein du couple, et la généralisation de l'activité professionnelle des femmes sont pour une part responsables de cette désaffection à l'égard du mariage.*

*Celui-ci a d'ailleurs changé de sens. La tradition dissociait le sentiment de l'institution, il s'agissait d'assurer la stabilité des unions et de régler la transmission patrimoniale. Aujourd'hui les unions se fondent sur l'affection, mais la forte homogamie actuelle des couples mariés ou concubins n'a rien à envier à celle du passé. Les enjeux patrimoniaux sont seulement devenus plus « culturels » et de ce point de vue le recul du mariage ne remet pas en cause la transmission et la reproduction des richesses entre lignées et générations.*

*Les conséquences socio-économiques sont ailleurs : baisse de la natalité, demande de travail plus stable, de logements plus nombreux, coût supplémentaire ou moindre selon le cas pour la protection sociale, manque à gagner fiscal, etc. et surtout apparition de nouveaux modes de vie qui se traduisent par des changements de modes de consommation.*

Un des changements sociaux les plus marquants qu'a connu la France durant la dernière décennie est certainement le recul du mariage. Cette transformation des comportements matrimoniaux est fondamentale pour plusieurs raisons. Tout d'abord parce que le phénomène est aujourd'hui massif. Les démographes ont calculé que si les femmes d'une génération fictive se mariaient à chaque âge comme l'ont fait en 1984 les différentes générations, la proportion de célibataires définitives atteindrait 42 %. Il en résulterait une modification radicale du

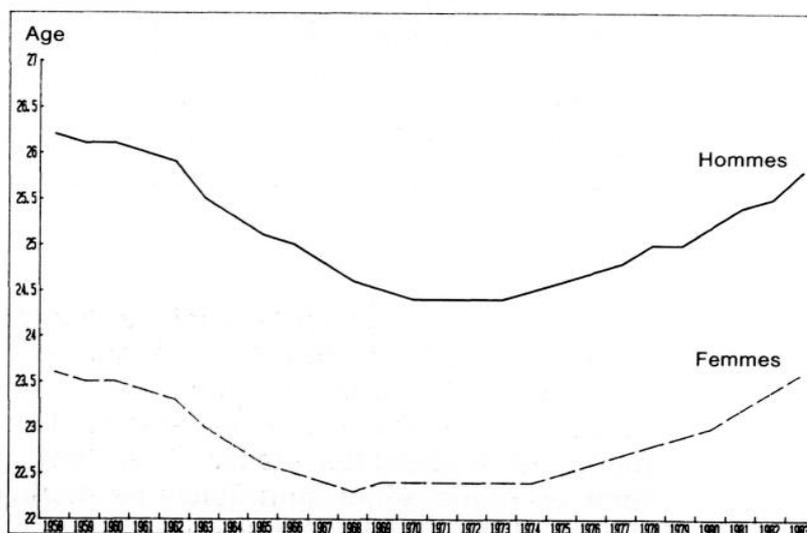
groupe domestique. Or même dans la France moderne, la famille reste une institution consubstantielle à la société. Pour s'en persuader, il suffit de songer à la liste des ministères qui seraient concernés si un gouvernement essayait de mettre en place une « politique familiale » : logement, urbanisme, économie et finances (fiscalité), éducation, santé, affaires sociales (emploi, action sociale), etc.

Si nous allons vers une société où le célibat cesse d'être marginal, il faudra peut-être construire de nouveaux types de logements, prévoir un accroissement de la demande de services marchands de la part de femmes élevant leur enfant seules tout en travaillant. De même si, pour les enfants de divorcés, à la suite de ruptures successives de mariages ou d'unions libres, l'unité du groupe des parents est remplacée par une multiplicité de beaux-parents, peut-être les règles de la transmission patrimoniale s'en trouveront-elles modifiées. Ces exemples ne représentent à l'heure actuelle que des conséquences potentielles, mais parce que le changement dont nous parlons affecte la taille et la composition des ménages, il est certain que s'il se poursuit il aura une multitude de répercussions économiques et sociales. Pour y voir plus clair, il faut rechercher quels peuvent être les facteurs explicatifs de ce recul du mariage et comment il faut l'interpréter. Commençons par les faits.

## Une baisse sans précédent de la nuptialité

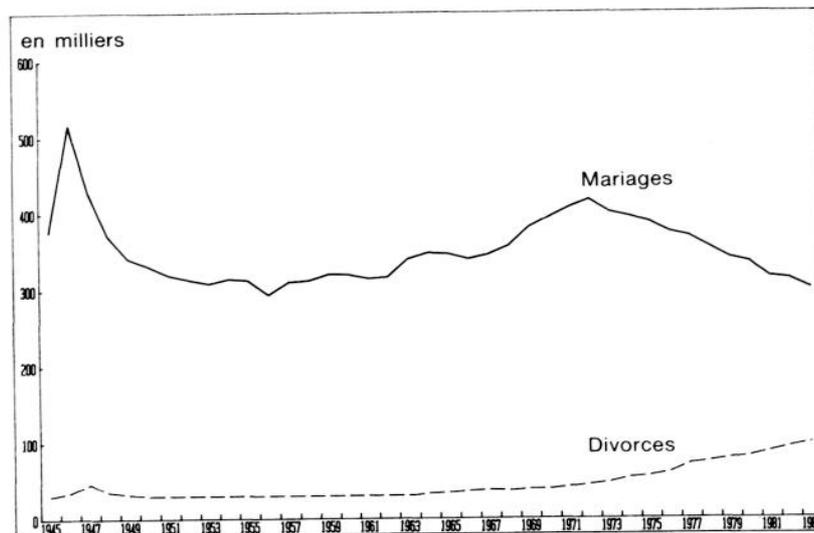
Dans les années cinquante-soixante le taux de nuptialité n'a pas varié de façon significative. Poursuivant une tendance séculaire, l'âge moyen au mariage continuait de baisser (graphique 1). Le divorce était stable et somme toute peu important. Le célibat des adultes était un phénomène marginal et il en allait de même des naissances illégitimes et du concubinage.

### 1. Age moyen au premier mariage



Source : Les collections de l'INSEE, série D, Démographie, emploi.

Or toutes ces tendances sont inversées depuis 1975 (voir par exemple la courbe des divorces et des naissances illégitimes sur les graphiques 2 et 3). Alors que 387 000 mariages furent célébrés en 1975, ce nombre est tombé à 285 000 en 1984. Soit une baisse de 36 %. Dans le même intervalle, le taux de nuptialité a chuté de 40 % en passant de 7,5 pour 10 000 habitants à 5,2 (graphique 2).



2. Evolution du nombre annuel de mariages et de divorces

Source : Les collections de l'INSEE, série D, Démographie, emploi.

### Le nombre des concubins augmente plus rapidement que prévu...

Au recensement de 1975 la cohabitation hors mariage concernait 445 680 couples, soit 3,6 % des couples mariés ou non. En 1982 elle touche 809 080 couples soit 6,1 % de l'ensemble des couples. La quasi-totalité des couples est encore constituée de personnes mariées, mais la proportion du concubinage a doublé dans la période intercensitaire. Le phénomène a pris une ampleur inattendue que personne ne s'était aventuré à prédire.

Le concubinage est surtout le fait de jeunes célibataires, mais il affecte aussi aujourd'hui les personnes âgées de plus de 35 ans. Ce nouveau modèle de vie conjugale est essentiellement urbain et surtout parisien : dans la capitale un couple sur cinq n'est pas marié. A niveau d'urbanisation égale, il touche davantage les milieux supérieurs et les étudiants, mais son évolution au cours de la période intercensitaire révèle qu'il se diffuse de Paris vers la province. La résistance provient surtout des milieux de l'agriculture, du commerce et de l'artisanat, c'est-à-dire là où les problèmes patrimoniaux jouent un rôle plus important lorsqu'il y a union.

En 1975 certains observateurs interprétaient ce phénomène comme un mariage à l'essai, puisque les jeunes vivaient en concubinage pour une période somme toute assez brève, et se mariaient dès qu'une

naissance s'annonçait. Finalement il s'agissait, disaient-ils, d'une forme moderne de fiançailles.

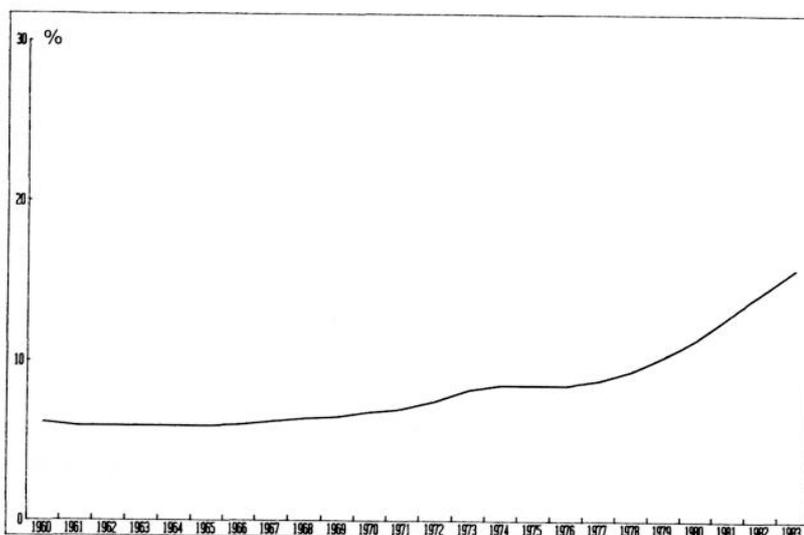
Cette analyse n'est plus possible aujourd'hui pour plusieurs raisons :

- la propension à la cohabitation a augmenté à tous les âges entre 1975 et 1982 ;
- la durée moyenne s'est fortement allongée ;
- le nombre de cohabitations suivies de mariages a diminué ;
- il y a eu un accroissement considérable des naissances hors mariage, encore appelées aujourd'hui « illégitimes ».

### ... et ils ont moins tendance à se marier lorsqu'une naissance s'annonce

De la fin de la guerre à 1966 la proportion d'enfants naturels est restée stable. Elle fluctuait autour de 6 % des naissances. Déjà en 1974 cette proportion passe à un peu plus de 8 %. Depuis 1978 le nombre d'enfants nés hors mariage augmente de façon quasi exponentielle de telle sorte qu'aujourd'hui, plus d'une naissance sur neuf est le fait d'une femme célibataire, veuve ou divorcée. Cette évolution est la même dans les communes rurales, dans les grandes villes de province et à Paris.

### 3. Proportion des naissances hors mariage



Source : Les collections de l'INSEE, série D, Démographie, emploi.

C'est entre vingt-cinq et trente ans que le taux d'illégitimité a le plus fortement augmenté. Les parents sont soit une mère célibataire, soit un couple vivant en union libre. Les pères reconnaissent davantage ces enfants. Dans les années soixante-dix ils étaient environ un sur cinq à être reconnus par leur père ; en 1984 ils étaient un sur deux. La loi semble d'ailleurs avoir précédé l'évolution des mœurs puisque depuis 1972 les droits des enfants naturels sont assimilés à ceux des enfants légitimes.

Le mariage cesse de représenter pour un nombre de plus en plus important de jeunes un préalable indispensable à la procréation. D'ail-

leurs le lien entre première naissance et mariage s'est distendu pour les couples mariés eux-mêmes. Autrefois les conceptions dès les premiers mois étaient très fréquentes. Aujourd'hui elles ne sont guère plus probables qu'au cours des deux ou trois années ultérieures [1].

### **Les divorces sont de moins en moins suivis de remariage**

S'il y a moins de mariages dans les jeunes générations, les unions qui sont tout de même conclues ont de plus en plus tendance à se terminer par un divorce. Le nombre des divorces n'a cessé d'augmenter depuis 1972. On passe de 44 700 divorces à cette date à 98 700 jugements prononcés en 1983. Le taux de divorcialité fait ainsi plus que doubler : 13,1 % en 1972 et 27,3 % en 1983.

Cette hausse est de plus en plus forte chez les couples mariés depuis moins de quinze ans, ce qui entraîne une diminution de l'ancienneté moyenne du mariage. Si cette tendance se maintenait, il faudrait s'attendre à une augmentation accrue de l'intensité du divorce dans les années à venir, mais à une baisse des fréquences absolues en raison de la diminution du stock de mariages.

Il existe un certain parallélisme entre concubinage et divorce. Dans les deux cas le phénomène est moins répandu dans les milieux de l'artisanat, du commerce et surtout de l'agriculture. De même son intensité croît avec le degré d'urbanisation. Le divorce par consentement mutuel concerne davantage les couches sociales supérieures ; les couches inférieures ayant davantage recours aux procédures traditionnelles.

La montée de la divorcialité s'observe dans la plupart des pays européens et aux Etats-Unis [2]. Autant dire que la libéralisation du divorce, avec l'introduction en France du divorce par consentement mutuel en 1975, ne saurait être tenue pour seule responsable. Une étude de J. Kellerhals [3], sur laquelle nous reviendrons plus loin, révèle que dans la plupart des cas le divorce procède d'un projet de couple mettant l'accent sur l'identité individuelle plutôt que sur l'identité familiale.

Fait aggravant pour l'institution matrimoniale, les divorcés ont de moins en moins tendance à se remarier, vivant le plus souvent seuls ou en concubinage.

### **Le célibat augmente**

La crise du mariage se mesure également par l'augmentation du célibat, qui est elle aussi massive et sans précédent. Les ménages composés d'une seule personne sont passés de 2,8 millions en 1962 à 4,8 millions en 1982. Deux fois sur trois il s'agit de femmes. Cette population recouvre des situations sociales et des groupes d'âges assez différents.

On vit seul principalement à deux époques du cycle de vie. Tout d'abord au début de l'âge adulte, lorsqu'on vient de quitter ses parents et avant de fonder un foyer. Cette période est assez courte bien que la crise contraigne de plus en plus les jeunes (hommes surtout) à rester plus tard chez leurs parents. La seconde période est la vieillesse, il s'agit alors de veuvage. La décohabitation des jeunes générations et le vieillissement de la population, avec un écart de huit ans (qui continue de se creuser) entre espérance de vie masculine et féminine, constituent les causes majeures de l'augmentation du nombre de foyers à une seule personne.

A l'âge adulte toutefois de nouvelles tendances se dessinent rapidement. Alors que les célibataires « endurcis » et les « filles-mères » étaient rares, ces situations étant subies et non voulues, aujourd'hui l'ordre des choses s'inverse, puisque de moins en moins de divorces sont suivis d'un remariage et que certaines femmes désirent élever seules leur (s) enfant (s).

En cas de divorce la garde des enfants reste confiée, dans l'écrasante majorité des cas, à la mère (malgré une tendance récente à la garde conjointe ou alternée). Certaines femmes non mariées et généralement à haut niveau de diplôme refusent la vie de couple, qu'elles considèrent comme une entrave à une stratégie de carrière professionnelle, mais ne renoncent pas au projet d'élever un enfant (dans ce cas, le modèle de l'enfant unique est dominant), ce que leur permet la maîtrise de la fécondité qu'elles ont acquise. On sait peu de choses sur les ruptures d'union libre, mais il est probable que, comme pour les divorces, s'il y a des enfants, la garde est assurée principalement par la mère.

### **Croissance des familles monoparentales**

Tout ceci concourt à la montée spectaculaire du nombre des familles monoparentales. Rappelons que selon les résultats du dernier recensement, un enfant sur dix vit dans une famille de ce type. Ces foyers se situent surtout dans les grandes villes et la moitié d'entre eux ne comptent plus qu'un seul enfant. Dans 80 % des cas le chef de famille est de sexe féminin.

Si longtemps le veuvage fût à l'origine du phénomène, aujourd'hui ce sont surtout les ruptures d'unions et les maternités célibataires qui jouent ce rôle. En 1968 56 % des mères seules et 48 % des pères seuls étaient veufs. En 1981 les veufs ne représentent plus que 28 % des pères seuls et 31 % des mères seules. Dans le même temps le nombre de mères célibataires ou divorcées est passé de 50 000 à 110 000 [4].

Ce phénomène qui se développe dans la plupart des pays européens a déjà pris aux Etats-Unis des proportions considérables. Une famille sur quatre y serait *single-headed* et l'on estime que la moitié de ceux qui sont nés en 1986 vivront au moins une partie de leur enfance avec un seul conjoint.

### **Diversification des modèles de vie conjugale**

Faut-il en conclure que le couple est condamné à terme et qu'il n'y aura plus d'ici quelque temps que des célibataires ou des divorcés définitifs [5] ?

Selon nous, au lieu de parler de « substitution », c'est-à-dire de fin du mariage ou de fin du couple, remplacé par un célibat entrecoupé de périodes de cohabitations, il est préférable de dire qu'il y a diversification de modèles de vie conjugale. Rien ne permet d'affirmer pour l'instant que le mariage et a fortiori les couples soient condamnés à terme. En revanche il est probable qu'il n'y aura plus un seul modèle d'institution matrimoniale. A côté du couple marié avec ses deux enfants, il y aura des mères célibataires, des concubins définitifs, des pères célibataires qui réclameront de plus en plus la garde conjointe, etc. Autant de types de groupe domestique qui ont d'ores et déjà cessé de représenter des comportements marginaux. D'ailleurs, s'il y a bien diversification des modes de vie dans la société française, pourquoi n'en serait-il pas également ainsi des modèles de vie conjugale ? Le contraire serait étonnant.

Autrefois le mariage servait à perpétuer le lignage en donnant des enfants au père, aujourd'hui le problème commence à être de trouver un père aux enfants. Une partie, mais une partie seulement, de notre société est en train de devenir matrifocale. A côté des maternités célibataires, les couples qui se forment sont instables. Or comme la garde des enfants reste confiée dans la majorité des cas à la mère, celle-ci est en passe de représenter le seul point fixe de la lignée. D'où un bouleversement possible à terme du système de parenté, où parallèlement à son extension, du fait de l'augmentation pour un enfant donné du nombre de ses beaux-parents, le lignage tendrait à s'organiser principalement autour des mères. Et les ethnologues le savent bien, qui dit bouleversement du système de parenté, dit bouleversement de la société.

## **Pourquoi cette baisse de la nuptialité ?**

### **La tradition dissociait le sentiment de l'institution...**

Avant d'en conclure sur le long terme à un « émiettement » du groupe domestique, il faut se souvenir qu'au XVII<sup>e</sup> siècle la mortalité était si forte qu'il n'y avait que très peu de ménages où les deux conjoints survivaient simultanément après 40 ans. Les historiens [6], en essayant de reconstituer les familles des villages à partir de l'état civil se sont aperçus qu'il n'y avait presque pas de familles « normales », où le père et la mère continuaient à vivre avec des enfants nés seulement d'eux. On trouvait plutôt des polygames successifs, c'est-à-dire des hommes veufs, qui parce que leurs femmes mouraient en couches,

avaient des enfants d'un premier lit, puis d'un deuxième et ainsi de suite. La famille conjugale était sans cesse fragmentée par la mort, avec des enfants qui n'avaient pas connu leurs parents et des mariages successifs, où les conjoints étaient séparés par de grandes différences d'âge.

Par ailleurs Evelyne Sullerot [7] a montré qu'en France la tradition a dissocié pendant longtemps amour et mariage. L'amour est une passion qui a toujours été considérée comme éphémère. Le mariage est une institution, c'est-à-dire une union reconnue par la société et sans laquelle elle n'existerait pas. Il doit donc être stable. Pour qu'il en soit ainsi, il ne devait absolument pas se fonder sur un sentiment. Cette opposition est constante dans notre histoire jusqu'au romantisme du XIX<sup>e</sup>.

### **... mais nos contemporains ont voulu les réconcilier**

Aujourd'hui on ne se marie plus, on ne cohabite plus, sans aimer. Selon un sondage SOFRES/Nouvel Observateur effectué en 1981, parmi les éléments nécessaires à la réussite d'un couple, « l'amour » est celui qui recueille le plus de suffrages (58 %). Seuls 17 % des Français retiennent la « réussite sociale » et 12 % « l'aisance matérielle » (les « enfants » totalisent 38 % et « l'entente physique » 35 %). Le mariage d'amour constitue manifestement la norme explicite des unions conjugales. Autrefois un mariage était réussi s'il consacrait une ascension sociale, de nos jours on s'assure d'abord de la solidité de l'affection entre partenaires. La dimension affective a pris le pas sur la dimension patrimoniale traditionnelle.

Or entre le XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle, l'espérance de vie s'est accrue dans des proportions considérables, à tel point que les couples qui se marient aujourd'hui s'engagent en moyenne pour un demi siècle de vie commune ! Pour une telle durée il devient impossible de fonder le mariage uniquement sur l'amour. C'est donc précisément au moment où les deux auraient dû être dissociés que les normes se sont inversées et qu'on a voulu construire la stabilité sur la passion. Il n'est guère étonnant dans ces conditions que beaucoup d'unions se terminent par un divorce et que les jeunes ménages préfèrent la cohabitation sans engagement.

Dès l'aube de ce siècle Léon Blum [8] ne s'y était pas trompé : « J'ajoute que la rareté des divorces peut s'expliquer par la rareté des mariages d'amour. Vous avez épousé un homme parce qu'il est noble ou une fille parce qu'elle est riche ; ces avantages ne disparaîtront point. Vous aurez toujours les mêmes motifs de faire durer le mariage que vous avez eus de le contracter. Au lieu que l'amour se perd ou se dissipe et, si vous êtes mariés par amour, quelle raison conservez-vous de rester unis quand vous n'aimez plus ? (...) L'inclination est plus changeante que l'intérêt. A mesure qu'on a mis dans le mariage plus d'espérance, on y montre plus d'exigence ».

Les enquêtes sur les concubins soulignent ce surinvestissement affectif dans le couple. Dans les entretiens recueillis par Louis Roussel

et Odile Bourguignon [9] les enquêtés affirment que le lien institutionnel briserait « l'authenticité », c'est-à-dire ce qui doit définir le rapport aux autres et à soi-même. Le concubinage offrirait plus de chances d'échapper à « l'usure affective » et à la « comédie des sentiments ». Les rôles officiels de mari et de femme ne font donc plus recette parmi les jeunes générations. L'« authenticité » devient en quelque sorte obligatoire. Le mariage est remis en cause parce qu'on attend plus de lui que par le passé et qu'il ne permettrait pas dans sa forme traditionnelle de répondre à ces attentes nouvelles.

A cela s'ajoute une contestation plus idéologique de l'institution qualifiée par les « soixante-huitards » de « bourgeoise ». Il est d'ailleurs curieux de constater qu'il a fallu attendre que les idéologies contestatrices perdent de leur vigueur dans le domaine culturel et politique, pour qu'elles s'inscrivent massivement dans les comportements au point d'ôter au concubinage tout caractère de marginalité.

### **La montée de l'individualisme...**

La montée de l'individualisme, que confirment tous les sondages, représente un autre changement de valeur sans doute également lié au recul du mariage. Le système de valeurs des Français donne clairement aujourd'hui la priorité aux aspirations de caractère personnel. Cette préséance du « je » sur le « nous » se retrouve dans plusieurs aspects de la vie quotidienne et en particulier la famille. Ce n'est d'ailleurs pas un trait spécifiquement français [10].

Les femmes, qui ont conquis une multitude de nouveaux droits depuis la dernière guerre, veulent en profiter pleinement et ne plus vivre une « vie sociale par procuration ». De leur côté les hommes acceptent moins de renoncer à leurs activités de célibataires lorsqu'elles leur paraissent enrichissantes. La réussite d'un tel équilibre entre vie personnelle et vie de couple n'est pas facile à réaliser. C'est pourquoi beaucoup hésitent à s'engager dans la voie du mariage et c'est pourquoi aussi les constats d'échec sont de plus en plus nombreux.

### **... et de l'autonomie des conjoints**

Ce primat accordé à l'individu, à ses projets, ses intérêts, sur le « nous-couple » se retrouve dans une enquête menée par l'équipe de J. Kellerhals à Genève. Entre 1975 et 1980 une cohorte de 560 jeunes couples a été observée à trois reprises : après trois mois de mariage, après deux ans et après quatre ans, l'homme et la femme étant interrogés séparément.

Les auteurs de l'enquête [11] concluent moins à une « crise de la famille » qu'à une crise de définition de l'institution mariage. A la multiplication des modèles de couple qui ne se laissent plus définir par un trait structurel simple (répartition de l'autorité, des rôles, généalogie du ménage, etc.) correspond une diversification des attitudes et des attentes à l'égard du mariage, des finalités qu'on y poursuit, des rôles qu'il met en présence. Trois grands types idéaux d'union coexistent

aujourd'hui : « le mariage institution » où l'accent est mis sur l'interdépendance économique et le statut social des conjoints, « le compagnonnage romantique » où la relation affective est la norme principale de fonctionnement et « l'association », forme récente qui s'étend de plus en plus, où ce primat de l'affection s'accompagne de définitions très variables de la durée et de l'ampleur des prestations réciproques entre conjoints. Les normes qui régissent l'étendue de ces échanges se diversifient. Traditionnellement « fusionnelles » (préséance du nous-couple sur le je), elles tendent à devenir « séparatives » (l'individu passe avant le couple).

Que la règle soit fusionnelle ou permette l'autonomie des conjoints, elle est sous-tendue par des normes différentes selon les milieux sociaux. Chez les « universitaires » et « para-universitaires », le « nous-couple » voire le « je », l'emporte sur le « nous-famille » (valorisation du code institutionnel du mariage) comme instance de légitimation des conduites. Il faut donc inventer une répartition des rôles et de l'autorité, puisqu'on ne reconnaît pas celle qu'assigne la tradition. Inversement chez les ouvriers et employés, c'est l'institution le « nous-famille », qui l'emporte. C'est par rapport à ce qui est fixé en dehors de toute négociation au sein du couple que la norme s'établit, car ces milieux se sentent moins légitimés socialement à élaborer ou à imposer des innovations en matière familiale et restent en cela plus dépendants des déterminations historiquement dominantes.

La même enquête révèle par ailleurs que l'étendue des échanges pratiqués entre conjoints est d'autant plus importante que le statut social de chacun est précaire, autrement dit que la possibilité d'acquérir prestige ou pouvoir en dehors du mariage est faible. On peut donc énoncer une sorte de loi : moins l'étendue des échanges est grande (en temps ou en ampleur), plus ces échanges sont déterminés par des normes « séparatives », c'est-à-dire donnant lieu à négociation plus que référence à une tradition. Inversement plus l'étendue des échanges est grande, plus la norme en est « fusionnelle ».

### **Le bouleversement de l'échange entre conjoints...**

D'aucuns ont alors émis l'hypothèse que le recul du mariage serait essentiellement dû au bouleversement de ce qui constituait la base de l'échange traditionnel, bouleversement qui résulterait de la généralisation de l'activité salariée des femmes. Cela aboutit à définir le mariage comme un échange où la femme apportait le travail domestique et l'homme le statut social. L'épouse ne travaillant pas à l'extérieur, sa catégorie sociale était définie par la profession de son mari et le revenu du ménage provenait du travail de ce dernier. En échange, par son travail domestique, la femme contribuait au maintien du statut social du ménage ou, comme disent les marxistes, à la « reproduction de la force de travail ». Dans ces conditions la norme ne peut être que « fusionnelle » : les rôles étant clairement différenciés, chaque conjoint ne dispose que de peu d'autonomie. Et une telle union n'a d'intérêt pour l'un ou l'autre des partenaires que si une institution, le mariage, en garantit la pérennité. On peut donc réellement parler de stratégies matrimoniales

et ces stratégies conduisent pratiquement nécessairement au mariage. Le fait que le concubinage se soit développé plus tôt au sein des milieux ouvriers fournit la preuve *a contrario* de cette analyse. Le mari n'apportait pas d'amélioration de statut pour l'épouse et son faible revenu entraînait la nécessité d'un travail salarié pour les deux conjoints. Si mariage il y avait, il résultait plus du poids de la norme que des stratégies des individus.

**... est pour une bonne part dû à la généralisation du travail salarié des femmes et à l'élévation de leur niveau de diplôme**

Ainsi défini le mariage n'a d'intérêt que si la femme ne travaille pas à l'extérieur et a un statut social inférieur à celui de son mari. La généralisation de l'activité professionnelle des femmes et l'augmentation de leur niveau de diplôme ont rendu complètement caducs les termes de cet échange traditionnel. Par son travail salarié, la femme a acquis une autonomie, économique bien sûr, mais surtout sociale : son statut se définit à présent par son métier et non plus par celui de son époux. Une institution n'a donc plus à garantir la stabilité de l'union. D'où le développement du concubinage dans les couches moyennes et supérieures. D'où également le développement des divorces, qui traduisent le conflit entre un mariage conclu en terme « fusionnel » et une situation qui devient de fait « séparative » au fil des années.

Même s'il ne faut pas exagérer l'importance de ce facteur, puisque les femmes ont de tous temps travaillé, il est certain que l'augmentation du taux d'activité des femmes, qui s'est fait dans la voie du salariat, et l'augmentation de leur taux de scolarisation et donc de leur niveau de diplôme, sont une des causes majeures des transformations du couple.

Les deux sont d'ailleurs liés. L'obtention d'un diplôme pousse à rechercher un emploi et la généralisation de l'activité salariée des femmes conduit les parents à éduquer différemment leurs filles en les incitant à poursuivre leurs études plus longtemps. Il en résulte que le mariage n'est plus pour les filles la voie unique de promotion sociale. Dans l'écrasante majorité des cas, c'est à présent le travail salarié qui joue ce rôle. D'où une possible dédramatisation du mariage, qui n'a plus à assurer qu'un « confort » affectif et se trouve par là dépourvu d'une part importante de son ancien rôle social.

Une étude de François de Singly [12] montre qu'il existe une liaison étroite entre état matrimonial et rendement des études. Mesurée par la probabilité d'être cadre avec un diplôme donné, la rentabilité des études est plus élevée pour les hommes mariés et plus faible pour les femmes mariées. Par ailleurs le mariage influe d'autant plus favorablement sur la carrière des hommes et d'autant plus défavorablement sur celle des femmes que cette carrière dépend moins de la dot scolaire, c'est-à-dire que la certitude d'occuper une position de cadre avec un diplôme donné diminue. Autrement dit le mariage a un effet positif sur la carrière des hommes et un effet négatif sur celle des femmes surtout lorsque les chances de réussite sociale par l'effet du seul diplôme sont faibles.

Une autre étude [13] montre qu'à diplôme égal un homme marié a un revenu nettement supérieur à celui d'un célibataire. En revanche les femmes célibataires tirent un meilleur revenu de leur diplôme que les femmes mariées. Par exemple, à diplôme également élevé, le revenu d'une femme mariée avec trois enfants ou plus est trois fois moindre que celui d'un homme dans la même situation et une fois et demi plus bas que celui d'une femme célibataire. Même s'il n'y a pas de causalité mécanique entre ces phénomènes et le recul du mariage, on ne saurait nier leur importance dans le faisceau complexe des causes expliquant ce recul.

### **L'homogamie sociale et professionnelle<sup>(\*)</sup> reste prédominante même chez les concubins**

Ceci étant il ne faut pas en retour réduire les transformations qui affectent le couple au seul effet de la généralisation du travail salarié des femmes. S'il est vrai que le statut social des conjoints est une variable qui explique bien la forme que prend leur union, chacun sait que ce statut ne se définit pas seulement par la profession (qu'il s'agisse de celle de l'homme ou de la femme). Il se définit également, par exemple, par l'origine sociale des conjoints. Ce que l'on fait n'est pas suffisant pour déterminer ce que l'on est. Or dans le passé, en l'absence de travail féminin, il faut supposer un fort degré d'hétérogamie sociale. Si la femme apporte son travail domestique et reçoit en échange le statut social de son mari, il faut, pour que cet échange ait un intérêt pour elle, que son statut, mesuré à l'aune de son origine sociale, soit en moyenne inférieur à celui de son mari. Malheureusement toutes les données confirment que, même si individuellement chacun est libre d'épouser qui il veut, le mariage a toujours été fortement homogame. Il continue bien évidemment de l'être aujourd'hui. Pour ne citer qu'un seul chiffre [14] : seulement 6 % des filles d'ouvriers épousent des hommes cadres supérieurs. Certaines trajectoires amoureuses restent de fait « interdites ».

Le travail des femmes remet-il en cause cette homogamie sociale ? Autrement dit, est-ce que, même si les conjoints sont d'origine sociale quasi identique, il n'est pas fréquent qu'ils n'exercent pas des professions les situant dans des classes sociales différentes ? Bien évidemment non ! Dans toutes les catégories sociales, la tendance à l'homogamie professionnelle est beaucoup plus forte que la tendance inverse. Cela est vrai des couples mariés et des concubins pour lesquels l'hétérogamie n'est que très légèrement supérieure [15].

Il faut donc renoncer à faire du mariage une institution uniquement destinée à régler l'échange de statut social entre conjoints, ce qui amène à relativiser quelque peu le bouleversement provoqué par la

---

(\*) L'homogamie sociale désigne une situation où les deux conjoints sont issus d'un même milieu social. Il y a homogamie professionnelle s'ils exercent une profession qui les situe dans la même catégorie sociale.

généralisation du travail salarié des femmes et l'élévation de leur niveau de diplôme. Le mariage est d'abord une institution qui doit assurer la stabilité du couple et ce, traditionnellement et essentiellement, pour régler le délicat problème de la transmission patrimoniale. Est-il aussi sûr qu'on veut bien le dire que le mariage ou le concubinage n'assurent plus aujourd'hui cette fonction ?

### **Mariage et concubinage continuent d'assurer la reproduction des richesses**

Certes le patrimoine économique n'est plus un enjeu dans la majorité des cas. Mais l'amour conjugal, qui est de règle, ne contredit pas l'estimation de la valeur sociale du conjoint potentiel sur le marché matrimonial. Les richesses familiales peuvent ne plus être perçues comme économiques, elles n'en demeurent pas moins, sous des aspects différents : social, culturel ou symbolique. L'actualité de leur défense se mesure précisément à l'homogamie sociale et professionnelle des unions, qu'elles soient ou non consacrées par un mariage.

François de Singly a découvert que les femmes en ascension par le mariage disposent d'un capital scolaire supérieur à celui des femmes d'origine sociale identique. Cela confirme que le règne de l'amour ne s'est pas bâti sur les ruines de la logique des intérêts des lignées familiales. Le patrimoine a simplement changé de nature. Devenu culturel, il est moins « visible » mais son importance reste primordiale. D'ailleurs sa transformation a facilité l'avènement du « sentiment », qui n'a pratiquement plus à se défendre d'une quelconque hypocrisie.

Les richesses sociales et culturelles continuent d'engendrer et d'attirer des richesses économiques. Il faut simplement et il suffit que l'homogamie sociale et professionnelle persiste même si des contrats effectifs ne sont plus conclus. Ce qui diffère c'est seulement que la transmission de la richesse culturelle a moins besoin de s'assurer de la pérennité des unions, car les enjeux sont moins directement monétaires. On conçoit aisément que si des règles juridiques sont nécessaires à la transmission des biens physiques entre générations et lignées, elles ne le sont plus lorsqu'il s'agit seulement de biens « culturels ». Il en résulte une baisse des mariages, mais non une remise en cause des grands équilibres sociaux. Avec le développement du concubinage, la loi sociale se substitue d'autant plus facilement à la loi juridique qu'elle va dans le même sens. Le fait est plus têtue que le droit.

Derrière les transformations radicales qu'est en train de connaître le couple, force est de conclure à une permanence de l'échange entre sexes et générations. Ce qui a changé c'est bien plutôt qu'il y aurait autrefois des stratégies de mariage à des fins patrimoniales alliant des parentés et qu'aujourd'hui il y a des stratégies de formation de couples tenant compte de la position sociale des parentés.

## Conséquences économiques et sociales

Est-ce à dire qu'il n'y a rien à attendre du recul du mariage, qu'on a là un changement certes important, mais qui n'aura somme toute que des conséquences très minimales ? Ce serait commettre une erreur d'appréciation sur ce qui change, car, nous le soulignons dès l'introduction, la famille (et le groupe conjugal en particulier) n'est pas un secteur de la société. Elle est une institution qui est indissociable de la société elle-même. La multiplication des modèles de vie conjugale et leur moindre stabilité aura nécessairement des effets sur tous les aspects de la vie sociale. Certains se font sentir dès à présent, mais pour la plupart il est seulement possible d'essayer d'imaginer le scénario le plus vraisemblable. Il n'est donc guère envisageable de chercher à être exhaustif. Je me limiterai ici à l'examen de quelques conséquences socio-économiques qui me semblent, en l'état actuel des choses, les plus patentes.

Les démographes m'en voudront de faire du développement du concubinage une des causes de la baisse de la fécondité. Certes le lien causal n'est pas prouvé ; en revanche il existe une indéniable corrélation entre ces deux tendances. La baisse de la natalité est due pour une bonne part à la quasi disparition des familles nombreuses dans les nouvelles générations, or les rares familles de ce type sont le fait de couples mariés.

Le recours au contrat de mariage était d'autant plus nécessaire dans ces familles que la mère abandonnait le plus souvent son activité professionnelle pour se consacrer à l'éducation de ses enfants. A l'inverse chez les concubins ou les « monoparentaux », les femmes conservent quasi unanimement leur activité professionnelle. C'est l'emploi et non le couple, en raison de son instabilité, qui est considéré comme offrant le plus de garanties pour l'avenir. Dans ces conditions, il est pratiquement impossible d'élever un grand nombre d'enfants et il s'en suit une restriction des naissances. Si les tendances actuelles concernant le couple continuaient de se développer, il serait donc improbable qu'on assiste à une reprise de la natalité.

Ce qui vient d'être dit a pour corollaire immédiat une transformation de la demande féminine de travail. Nous avons vu que la généralisation du travail salarié des femmes avait sans doute joué un rôle important dans le recul du mariage. En fait la relation entre les deux est circulaire, car on peut aussi avancer l'idée que l'instabilité des nouvelles formes de vie conjugale pousse les femmes à rechercher un emploi et surtout un emploi stable.

Dans les années soixante, lorsque les femmes ont commencé de nouveau à pénétrer massivement sur le marché du travail, elles se sont en majorité trouvées dans des emplois précaires et peu qualifiés, que ce soit dans l'industrie ou dans les services. On parlait de travail d'appoint puisqu'elles interrompaient le plus souvent leur activité à l'occasion d'une naissance. Tel n'est plus le cas aujourd'hui [16].

L'instabilité du couple moderne est une raison de plus pour développer une stratégie de carrière. La demande féminine du travail devrait de plus en plus évoluer vers des postes non précaires, dans un contexte où le niveau moyen de qualification continuera certainement de s'élever.

Le moins qu'on puisse dire est que l'offre n'est pas à ton avec cette demande et le problème est de savoir quels ajustements pourront être trouvés. La généralisation du travail à temps partiel supposerait, pour les hommes comme pour les femmes, que ce ne soit pas une entrave à une stratégie de carrière, y compris pour des postes très qualifiés. Cela impliquerait un changement d'attitudes qui ne nous semble pas à l'heure actuelle se dessiner en France, même s'il est vrai que d'autres pays européens, comme la Suède, ont sur ce point déjà largement dépassé le stade « expérimental ».

Un autre effet de l'ensemble des phénomènes qui concourent à la baisse du mariage pourrait consister en une remise en cause de ce que les statisticiens considèrent comme l'unité de consommation de base. Cette unité est de moins en moins le ménage et de plus en plus l'individu.

Malheureusement pour certains économistes, ce renversement intervient précisément au moment où de nouvelles théories [17] tendaient à rapporter la fonction d'utilité (c'est-à-dire la recherche du niveau de satisfaction le plus élevé possible) au ménage tout entier et non à un individu particulier. Elles supposent que pour tout ce qui concerne la production domestique et la consommation, mari, femme et enfants n'agissent pas indépendamment. Dès 1956 Samuelson [18] écrivait : « S'il existe au sein de la famille un processus d'allocation optimale du revenu de façon qu'un dollar de dépense ait, quel que soit le membre de la famille bénéficiant de cette dépense, la même valeur éthique, on peut dire que la famille agit comme si elle recherchait le maximum d'une fonction de préférence de groupe ». Les couples d'aujourd'hui forment bien sûr toujours un « groupe », mais dans lequel consommation, épargne et investissement ont tendance à s'individualiser. Si dans certains cas la norme qui préside à la maximisation de la fonction d'utilité reste bien, comme nous l'avons vu, « fusionnelle », pour d'autres ménages (sans doute une minorité de couples mariés, mais une large majorité de concubins) elle devient « séparative ».

Une étude de l'INSEE [19] vient de montrer que si l'on compare les dépenses d'un couple de concubins à celles d'un couple marié, d'âge et revenu égal, il y a des disparités importantes. Les concubins accèdent moins volontiers à la propriété, ils habitent des appartements moins spacieux, plus anciens et moins confortables. Ils possèdent moins souvent un réfrigérateur ou une machine à laver. En revanche ils ont plus souvent deux automobiles et achètent plus fréquemment d'occasion les biens les plus coûteux. S'ils investissent moins dans l'immobilier, sans doute au profit d'autres plaisirs plus « culturels » (cinéma, télévision, etc.) ils sont néanmoins de bons clients des ventes à crédit, à condition toutefois qu'il s'agisse de crédits à court terme.

En bref la consommation des « nouveaux couples » est plus individualisée, moins orientée sur le foyer, et à plus court terme (instabilité

oblige) qu'elle ne l'est chez les couples traditionnels. La diffusion du compte-joint y compris chez les concubins n'infirmes pas cette analyse, puisqu'on sait que dans la plupart des cas il ne s'agit pas du compte unique du ménage. Chaque conjoint garde un compte bancaire individuel et le compte-joint se surajoute aux deux autres pour régler les dépenses courantes.

Il n'existe pas d'étude aussi détaillée sur l'épargne des nouveaux couples. Il est cependant très vraisemblable qu'elle est plus liquide ou à plus court terme que celle des couples mariés, comme en témoignent d'ailleurs le fait que ces derniers accèdent plus souvent à la propriété de leur logement.

On a trop souvent dit que la fiscalité actuelle incitait les jeunes couples à ne pas se marier. En réalité les enquêtes qualitatives dont on dispose [20] montrent que ce facteur joue un rôle tout à fait secondaire dans leurs choix. Il n'en demeure pas moins que, le nombre de parts fiscales d'un couple de concubins avec enfants étant supérieur à celui d'un couple marié, il y a un manque à gagner pour l'Etat, qu'il est difficile de chiffrer, mais qui, à législation constante, a été et ira grandissant.

Les conséquences du recul du mariage sur les transferts sociaux et la protection sociale ne sont pas nécessairement à sens unique. Il s'en suit certainement des dépenses supplémentaires pour certaines allocations (allocation logement par exemple), mais on peut également prévoir à terme des économies sur les retraites. Si l'un des conjoints retraités d'un couple de concubins décède, le survivant, dans l'état actuel de la réglementation, ne perçoit pas la moitié de sa pension comme c'est le cas pour les couples mariés.

Le développement des familles monoparentales modifiera la demande de logement. Il faudra des logements moins spacieux, mais en plus grand nombre. Cette transformation de l'habitat aura des effets multiples, par exemple sur la consommation d'énergie, car si, à population égale, les logements sont plus nombreux, les besoins énergétiques sont plus grands. On peut penser aussi à un accroissement de la demande de certains biens durables. D'autres tendances, indépendantes du recul des mariages, peuvent infléchir ces prévisions : désaffection à l'égard des résidences secondaires, vieillissement du parc automobile, augmentation des achats d'occasion, ..., mais dans ces domaines les prévisions à long terme sont très sujettes à caution. Il n'en est pas moins certain que les changements de modes de vie qui s'annoncent ne resteront pas sans effet.

\*  
\*\*

La baisse de la nuptialité, le recul de l'âge du mariage lorsque celui-ci intervient, l'augmentation des divorces qui sont de moins en moins suivis de remariage, le développement du concubinage et aussi le vieillissement de la population en multipliant les familles monoparentales, concourent à la transformation des modes de vie. Les arbitrages temps/revenu, les modes de consommation, les partages entre le travail et les loisirs changent et, par conséquent, les demandes de produits correspondant.

Les nouveaux modes de vie qui émergent aujourd'hui ne paraissent pas devoir être éphémères car ils ne résultent guère de la conjoncture économique, mais sont bien plutôt le fruit de tendances de longue durée affectant notre société, qui devraient se poursuivre, quelle que soit la croissance économique.

## Références bibliographiques

- [1] G. DESPLANQUES, M. de SABOULIN, « Mariage et premier enfant : un lien qui se défait », *Economie et Statistique*, n° 187, avril 1986.
- [2] A.J. CHERLIN, *Mariage, divorce, remariage*, Cambridge, Harvard University Press, 1981.
- [3] J. KELLERHALS et al., « Statut social, projet familial et divorce », *Population*, n° 6, nov.-déc. 1985.
- [4] R. SOLE, « Familles sans père », *Le Monde*, 29 avril 1986.
- [5] P.A. AUDIRAC, « La cohabitation : un million de couples non mariés », *Economie et Statistique*, n° 185, février 1986.
- [6] Voir par exemple : P. ARIES, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 1973 ; ou encore : J.L. FLANDRIN, *Familles : parenté, maison, sexualité*, Paris, Hachette, 1976.
- [7] Conseil Economique et Social, *La démographie en France : bilan et perspectives*, rapport présenté par E. SULLEROT, Paris, La Documentation Française, 1978.
- [8] L. BLUM, *Du mariage*, Paris, Albin Michel, 35<sup>e</sup> édition, 1937.
- [9] L. ROUSSEL, O. BOURGUIGNON, *Génération nouvelles et mariage traditionnel*, Paris, PUF, Cahiers de l'INED n° 86, 1978.
- [10] J. STOETZEL, *Les valeurs du temps présent : une enquête européenne*, Paris PUF, 1983.
- [11] J. KELLERHALS et al., *Mariage au quotidien*, Lausanne, Favre, 1982.
- [12] F. de SINGLY, « Mariage, dot scolaire et position sociale », *Economie et Statistique*, n° 142, mars 1982.
- [13] G. CANCEILL, « Revenu professionnel, formation et situation familiale », in *Données Sociales*, Paris, INSEE, édition 1984, pp. 117-131.
- [14] C. THELOT, *Tel père, tel fils ?*, Paris, Dunod, 1982.
- [15] P.A. AUDIRAC, « Cohabitation et mariage : qui vit avec qui ? », *Economie et Statistique*, n° 145, juin 1982.
- [16] L. DIRN, D. STOCLET, « Travail des femmes et structures sociales », *Observations et diagnostics économiques, Revue de l'OFCE*, n° 10, janvier 1985.
- [17] G.S. BECKER, *A Treatise on the Family*, Cambridge, Harvard University Press, 1981.
- [18] P.A. SAMUELSON, « Social Indifference Curves », *Quarterly Journal of Economics*, 70, February 1956.
- [19] C. SARMA, « La cohabitation hors mariage : un mode de vie différent ? », *Economie et Statistique*, n° 179, juillet-août 1985.
- [20] S. CHALVON-DEMERSAY, *Concubin, concubine*, Paris, Seuil, 1983.